

République Française
—
Département de la Marne
—
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne
—

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 octobre 2021.

| | | |
|--------------------------------------|----|---|
| <u>Nombre de délégués :</u> | | <u>Titulaires présents :</u> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX. |
| - en exercice | 44 | |
| - présents | 34 | |
| - représentés ou ayant donné pouvoir | 4 | |
| - votants | 38 | |
| - ont voté pour | 37 | <u>Etaient représentés :</u> Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir). |
| - ont voté contre | 0 | |
| - se sont abstenus | 0 | |

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION N° 1093-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : Sollicitation AESN Hygiénisation et traitement des boues des stations d'épurations

Le conseil nomme Michel ADNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Afin éviter un conflit d'intérêt, Monsieur Hubert FERRAND ne prend pas part au vote.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à la suite du COVID 19, il n'est plus possible d'épandre les boues des stations d'épurations de COURTISOLS et MAIRY-SUR-MARNE. Celles-ci doivent être analysées, transportées puis traitées.

Les surcoûts liés au COVID 19 concernant l'hygiénisation des boues pouvant être financés par l'Agence de l'Eau seine Normandie à un taux de 80 %, le Président propose de solliciter leur concours.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % pour financer le coût du transport et du traitement des boues d'épuration de la station de MAIRY-SUR-MARNE ainsi que le surcoût de l'hygiénisation des boues réalisée par VEOLIA à la station d'épuration de COURTISOLS.

DONNE délégation au Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.11.19 00:53:50 +0100
Ref:20211117_082201_1-1-O
Signature numérique
le Président